



ACCEPTATION DU REGLEMENT ANNÉE SCOLAIRE 2020 - 2021

L'inscription au centre de loisirs Jean de La Fontaine implique l'acceptation du présent règlement et chaque partie s'engage à le respecter pour le bien vivre en collectivité de chacun.

Le présent règlement est distribué pour prise de connaissance et signature de la présente acceptation par les deux parties (famille et mairie). La signature implique donc l'acceptation totale du règlement.

Nous, représentants légaux de l'enfant (Nom et Prénom de l'enfant),
avons pris connaissance du règlement intérieur de l'ALAE Jean de La Fontaine, nous l'acceptons et nous engageons à
le respecter et également le faire respecter à l'enfant susmentionné.

Lecture faite le __ / __ / ____

A

Signature des parents valant acceptation,

Le __ / __ / ____

A LABASTIDE SAINT-GEORGES

Le Maire,
Emmanuel JOULIÉ